

Lignes directrices sur le langage non sexiste

a) Les deux principes généraux de la féminisation du discours sont les suivants :

- **écrire les formes des deux genres en toutes lettres** (ex. *les enseignantes et les enseignants* ont participé à un forum sur la prévention de la violence);
- **recourir aux formes génériques et aux tournures neutres** (ex. le *personnel enseignant et les directions d'école* collaborent dans le meilleur intérêt des élèves).

En énonçant les deux genres, l'AEFO opte **généralement**, dans ses publications, pour l'usage du féminin suivi du masculin.

b) Les formes féminines

Les formes féminines sont créées selon les règles grammaticales habituelles. Cependant, les terminaisons en **eur** peuvent poser problème. Les noms en **eur** forment généralement leur féminin en **euse**, on dira donc une **chroniqueuse**, une **camionneuse**, une **chercheuse**.

Il y a cependant une certaine résistance à utiliser le féminin en **euse** pour certaines professions puisqu'il est parfois perçu comme péjoratif. Le terme **professeure** s'est donc imposé, par exemple.

c) Les terminaisons en teur

Les terminaisons en **teur** forment normalement leur féminin en **teuse** ou **trice**. Lorsqu'on hésite entre ces deux suffixes, il suffit de vérifier s'il est possible de former le participe présent en remplaçant **eur** par **ant**, dans ce cas, le suffixe féminin sera **teuse** (ex. chanteur - chantant - chanteuse).

d) L'accord grammatical

Pour ce qui est de l'accord de l'adjectif et du participe, on suit généralement les règles habituelles du français. En présence de mots masculins et féminins, l'accord de l'adjectif se fait au masculin pluriel (ex. les candidates et les candidats **choisis**). Dans le cas suivant, nous optons cependant pour la répétition (ex. de **bonnes dirigeantes** et de **bons dirigeants**).

e) La reprise avec le pronom

Après avoir utilisé les formes des deux genres, on a généralement recours au pronom masculin pluriel. Dans certains contextes, la reprise s'effectuera avec deux pronoms, mais pour éviter la lourdeur, nous préconisons le recours au masculin pluriel (ex. les enseignantes et les enseignants sont informés de tous les avantages dont **ils** (et non pas elles et ils) peuvent se prévaloir.

f) La suppression de l'article ou de l'adjectif

On doit en principe **répéter les articles et les adjectifs** devant chacune des formes lorsqu'on utilise les deux genres en toutes lettres, mais l'usage admet d'omettre la répétition si le masculin et le féminin désignent le même groupe de personnes. La politique de rédaction de l'AEFO est de choisir la répétition pour des raisons d'accord grammatical car nous plaçons le féminin avant le masculin (ex. les **nouvelles** enseignantes et les **nouveaux** enseignants).

Il faut ajouter que bien que la répétition soit correcte, elle peut parfois mener à une certaine lourdeur dans le texte ou dans le discours. Il faut donc user de jugement dans son utilisation et prendre en considération les critères de concision et d'euphonie.

g) L'ellipse

L'ellipse consiste à supprimer un mot ou un groupe de mots. Celle-ci doit être utilisée avec prudence pour éviter l'ambiguïté (ex. une **présidente** ou un **président** d'unité). On ne doit cependant pas supprimer le deuxième terme d'un mot composé (ex. une **avocate-conseil** ou un **avocat-conseil** et non une avocate ou un avocat-conseil.

h) À proscrire

- les raccourcis graphiques;
- les parenthèses, les barres obliques et les traits d'union, car ils ne respectent pas la grammaire et nuisent à la lisibilité (ex. les enseignant.e.s, les correcteurs/trices).